



UNSa Justice

ufap.bmao@gmail.com

# INDIGNITÉ HUMAINE AU CP DE BAIE-MAHAULT

Baie-Mahault, le 30 janvier 2025

**L'UFAP UNSa Justice CP Baie-Mahault** dénonce les conditions indignes vécues par les détenus dans le Centre Pénitentiaire de Baie-Mahault, en particulier en ce qui concerne le manque récurrent de matelas et de draps. Cette situation inadmissible illustre un profond dysfonctionnement dans la gestion de l'établissement.

## **Un manque de matelas et de draps inacceptable !**

Le CP de Baie-Mahault est contraint d'emprunter des matelas à la Maison d'Arrêt de Basse-Terre pour pallier ce déficit, ce qui constitue une gestion temporaire et insuffisante. Pire encore, les matelas sont nettoyés à la hâte, séchés au soleil et parfois remis à des détenus alors qu'ils sont encore mouillés.

De plus un manque criant de draps aggrave encore la situation.

**Comment l'établissement peut-il prétendre assurer des conditions de détention dignes si les détenus ne disposent même pas du strict nécessaire pour dormir ?**

**Les personnes détenues sont-elles condamnées à s'allonger directement sur des matelas usés parfois souillés et inadaptés ?**

Cette situation soulève des questions graves sur l'hygiène, la santé et le respect des droits fondamentaux.

Certains détenus reçoivent des matelas qui ne sont pas ignifugés augmentant ainsi les risques en cas d'incendie. Ces équipements, non conformes aux normes de sécurité, mettent directement en danger la population pénale, les agents et l'ensemble de l'établissement.

Ce manque de moyens ne touche pas uniquement les détenus. Il dégrade aussi les conditions de travail des agents, qui doivent gérer au quotidien les tensions liées à ces carences. Le mécontentement et l'exaspération des détenus face à ces conditions de détention se répercutent directement sur le personnel, exposé à un climat de travail de plus en plus difficile.

Faut-il rappeler que le centre pénitentiaire de Baie-Mahault a été condamné en juin 2024 pour des conditions d'enfermement indignes ?

Au lieu de jeter l'argent public à la poubelle, une meilleure gestion des ressources aurait permis d'éviter cette situation. Malgré les restrictions budgétaires, l'établissement disposait en fin d'année de moyens suffisants pour anticiper et résoudre cette problématique avant qu'elle ne devienne aussi critique.

.../...

Face à ces manquements graves :

**L'UFAP UNSa Justice CP Baie-Mahault s'interroge** sur le fonctionnement de l'établissement et sur les responsabilités engagées.

**L'UFAP UNSa Justice CP Baie-Mahault demande** une prise de conscience immédiate et une réorganisation des moyens pour garantir des conditions respectant la dignité humaine et la sécurité de tous.

**L'UFAP UNSa Justice CP Baie-Mahault préconise** pour une gestion responsable de :

- constituer un stock de matelas conséquent pour répondre durablement aux besoins du Centre Pénitentiaire ;
- mettre en place un seuil d'alerte pour anticiper les pénuries et garantir des délais d'approvisionnement raisonnables ;
- renforcer le contrôle sur la qualité des matelas pour s'assurer qu'ils répondent aux normes d'ignifugation et de sécurité.

Nous rappelons que cette situation met en péril non seulement les détenus mais aussi les agents, exposés en cas de problème ou d'incident grave.

**L'UFAP UNSa Justice CP Baie-Mahault exige** une réponse rapide et des mesures concrètes pour remédier à ces conditions indignes. La dignité humaine, la sécurité et le respect des droits doivent rester une priorité absolue au sein de cet établissement pénitentiaire.

**Pour le bureau Local UFAP UNSa Justice**

Karine PRETERIENS

Jean-Jacques RACAMY